

L'HON. M. ROSE.—Les billets sont une offre légale à toute fin. On n'aura alors besoin d'or que pour le change étranger.

M. LAWSON.—Les billets seront-ils remboursables par chaque banque qui les aura émis ?

L'HON. M. ROSE.—Sans doute ! Ils devront être remboursés au principal bureau.

M. YOUNG.—Chaque banque ne remboursera donc ses billets en espèces qu'à un seul endroit ?

L'HON. M. ROSE.—Le remboursement devra se faire dans la capitale de la province où la banque sera établie.

M. LAWSON.—De sorte que le remboursement sera comme pour les billets actuels ?

L'HON. M. ROSE.—Absolument.

M. GIBBS.—Si un billet payable à Halifax se trouve entre les mains d'une personne de Toronto, et que cette dernière veuille le changer contre de l'or, il faudra qu'elle paie soit le taux du change, soit les frais de l'express.

L'HON. M. ROSE.—L'honorable membre devrait se rappeler qu'en ce cas le billet émis à Halifax est une offre légale au pair à Toronto, et qu'il peut être, par conséquent, présenté au pair en paiement de n'importe quel article. Si une personne possède une valeur égale à l'or, et qu'elle veuille l'envoyer à Halifax pour la convertir en espèces, il va sans dire qu'elle doit encourir les frais de l'expédition. Mais avec un billet valant l'or et qui est une offre légale à toute fin, le motif de cette dépense disparaît.

Je puis en assurer la chambre, ce sont là des questions qui ont toutes été mûrement discutées par le gouvernement.

Je pense avoir fait une analyse assez fidèle des résolutions que je vais soumettre à la chambre et qui vont être distribuées dans quelques instants, et, en terminant, je dois exprimer l'espoir que les honorables membres les examineront sans parti pris et avec le seul désir de travailler à l'intérêt du pays. (Ecoutez ! et applaudissements.)

Nous ne désirons nullement que cette mesure devienne loi avant qu'elle ait pu être appréciée par la chambre et le pays. (Applaudissements.) Tous les renseignements que pourra désirer la chambre sur le sujet seront donnés avec empressement.

L'HON. M. CAMERON.—J'espère que des résolutions d'une nature aussi importante et qui auront pour effet de modifier considérablement notre système financier, ne deviendront pas loi durant cette session ?

L'HON. M. ROSE.—Mon honorable ami le député de Peel connaît les mesures maintenant devant la chambre. Au moins huit ou dix banques demandent la prolongation ou le renouvellement de leurs chartes. Le gouvernement se trouve dans une position telle qu'il lui faut d'une manière ou d'une autre régler définitivement cette question. Mon intention est de proposer que la chambre se forme en comité général vendredi prochain sur ces résolutions.

L'honorable ministre des finances propose ensuite une résolution à cet effet, qui est adoptée après quelques débats.

*J. J.*